

MÉMORIAL DE LA SHOAH (CERCIL)

2022 DAC 363
19627 ; 2022_03804
SIRET : 78424378400013

1 - PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION

Nom : Mémorial de la Shoah
Adresse du siège social : 17, rue Geoffroy l'Asnier à Paris 4^{ème}

Bureau :

Président : Eric de Rothschild
Vice-Président : François Heilbronn
Secrétaire Général : Théo Hoffenberg
Trésorier : Hubert Cain

Conseil d'administration :

Membres de droit :

Ministère de l'intérieur : Thomas Campeaux
Ministère de l'éducation nationale : Florence Robine
Secrétariat aux anciens combattants : Myriam Achari
Région Ile de France : Valérie Pecresse
Ville de Paris : Anne Hidalgo

Membres fondateurs :

Fondation pour la Mémoire de la Shoah : Philippe Allouche
Fondation pour la Mémoire de la Shoah : Serge Klarsfeld
Eric de Rothschild
Anne Sinclair

Personnalités :

Robert Badinter
François Heilbronn
Guillaume Pepy
Hubert Cain

Association les amis du Mémorial :

Théo Hoffenberg
Ivan Levaï.

Objet : l'association a pour objet :

- d'administrer et préserver l'édifice dit « le Mémorial de la Shoah et les bâtiments qui lui seront rattachés, notamment le Mémorial de Drancy dédié à l'histoire du camp de Drancy pendant la seconde guerre mondiale ;
- de diriger les activités du Mémorial notamment: préserver, enseigner, transmettre la mémoire et l'histoire de la Shoah ;
- de conserver et de mettre à disposition le patrimoine documentaire constitué aujourd'hui de 34 millions de pièces d'archives, de 80 000 ouvrages et périodiques et 100 000 photographies rassemblé par le Centre de Documentation Juive Contemporaine depuis 1943 ;
- d'enrichir le patrimoine documentaire se rapportant à l'histoire du génocide dont furent victimes les Juifs, à l'histoire des Juifs en Europe, à la réaction des opinions publiques et des gouvernements ;
- d'organiser les expositions, les conférences, les réunions, les commémorations et les manifestations diverses consacrées à l'histoire de l'extermination des Juifs en Europe durant la seconde guerre mondiale,

à leur résistance, à l'action des Justes de tous ceux qui ont manifesté leur aide et leur solidarité envers les Juifs ;'

- de rechercher les causes profondes et lointaines de l'antisémitisme, et de leurs conséquences politiques...

Date de création : 1951, déclaration d'utilité publique par décret du 18 janvier 1994 ; Changement de statuts approuvés par arrêté du Ministre de l'intérieur du 10 avril 2006. L'association Mémorial de la Shoah a été dissoute par le décret du 27 Juillet 2012. Ce même décret a reconnu comme établissement d'utilité publique l'association dite Mémorial de la Shoah et en a approuvé les statuts.

Le CERCIL, association créée en 1991, avait pour objet de rappeler, perpétuer et approfondir le souvenir des camps du Loiret, d'approfondir la recherche historique, de recueillir et publier des témoignages, de constituer des fonds documentaires et réaliser des outils pédagogiques.

En octobre 2017, la fondation et le CERCIL ont signé un traité de fusion afin de pérenniser l'action du CERCIL, de mutualiser les moyens, de favoriser le développement des actions pédagogiques, de recherche, culturelles et mémorielles sur le territoire régional.

L'association est-elle liée conventionnellement à la Ville : oui (convention pluriannuelle d'objectifs)

2 - PRÉSENTATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION ET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

Résultat des derniers exercices :

	2020	2019	2018
Total des produits	20 327 633 €	20 005 270 €	17 882 748 €
Total des charges	19 283 850 €	20 006 944 €	17 592 607 €
RESULTAT	1 043 783 €	-1 674 €	-146 830 €
Résultat / total des produits	5,13 %	-0,008%	-0,82%

Le compte de résultat :

Compte de résultat	2020	2019	2018
Produits	20 327 633 €	20 005 270 €	17 882 748 €
<i>dont produits d'exploitation</i>	20 125 341 €	19 755 716 €	17 670 750 €
Charges	19 283 850 €	20 006 944 €	17 592 607 €
<i>dont charges d'exploitation</i>	18 280 086	19 822 464 €	17 533 135 €
<i>dont charges financières</i>	270 700 €	125 322 €	20 953 €
Subventions	4 205 559 €	3 533 563 €	2 609 580 €
Subventions /Produits	20,68 %	17,66%	14,59%
Subvention Ville de Paris	1 303 120 €	351 100 €	293 120 €
Subvention Ville de Paris / Produits	6,41 %	1,75%	1,63%
Recettes	764 842 €	1 589 877 €	1 456 109 €
Recettes/Produits	3,76 %	7,94%	8,14%
Personnel	4 420 466 €	5 972 253 €	5 734 619 €
Personnel / Charges	22,92 %	29,85%	32,59%
Dotation aux provisions et aux amortissements	3 063 282 €	1 278 670 €	1 217 531 €

Le bilan :

Bilan	2020	2019	2018
Capitaux propres	45 511 148 €	50 342 330 €	50 535 423 €
+ Fonds dédiés	22 182 065 €	10 393 746 €	10 290 238 €
+ Provision pour risques et charges	2 544 133 €	1 646 683 €	1 831 765 €
+ dettes à long terme	4 561 018 €	3 514 389 €	1 917 718 €
=Capitaux permanents	74 798 364 €	65 897 148 €	64 575 144 €
- Actif immobilisé net	44 602 399 €	57 417 745 €	53 204 368 €
= Fonds de roulement	30 195 965 €	8 479 403 €	11 370 776 €
Stocks + créances à court terme + charges constatées d'avance	4 366 828 €	6 382 356 €	6 705 328 €
- dettes à court terme (sauf concours bancaires)	5 187 365 €	5 779 823 €	5 014 774 €
= Besoin en fonds de roulement	-820 537 €	602 533 €	1 690 554 €
Trésorerie active	12 371 623 €	7 876 880 €	9 680 222 €
- Trésorerie passive (concours bancaires courants)			
= Trésorerie	12 371 623 €	7 876 880 €	9 680 222 €

	2020	2019	2018
Fonds de roulement en mois	19	5	7,86
Trésorerie en mois	7,8	4,8	6,69
Fonds de roulement en jours	572	155	236
Trésorerie en Jours	234	144	201

La situation financière de cette fondation est confortable.

Analyse de la demande de subvention :

Budget global de la fondation :	14 621 882 €
Montant des activités du CERCIL :	554 000 €
Montant de la subvention demandée :	10 000 €
Montant de la subvention proposée :	10 000 €
Provision : Subvention au titre de la mémoire	

Budget prévisionnel : 2022

PRODUITS	En euros
Recettes	35 000 €
Subvention Ville de Paris	10 000 €
Subvention DRAC	50 000 €
Subventions autres régions et autres villes	175 059 €
DILCRAH	55 100 €
Subventions et fonds privés	228 841 €
TOTAL DES PRODUITS	554 000 €

CHARGES	En euros
Achat de fournitures	79 000 €
Locations, maintenance, assurances	8 000 €

Honoraires	104 000 €
Déplacements, missions	18 000 €
Publicité, publications	19 000 €
Impôts et taxes	19 500 €
Salaires et charges sociales	292 500 €
Autres charges	14 000 €
TOTAL DES CHARGES	554 000 €

Les dernières subventions sont les suivantes :

2017 : 220 000 € (DAC) et 73120 € (DASCO)

2018 : 220 000 € (DAC) et 73120 € (DASCO)

2019 : 220 000 € (fonctionnement) 50000 € (équipement) 8000 € (projet) et 10000 € (CERCIL) 73 120 € (DASCO)

2020 : 220 000 € (fonctionnement) 1000 000 € (équipement) et 10000 € (CERCIL) 73120 € (DASCO)

2021 : 220 000 € (fonctionnement) et 10000 € (CERCIL) 73120 € (DASCO)

3 – MODALITÉS DE CONTRÔLE D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

- contrôle du bien fondé et dimensionnement de la subvention **oui**
- passation d'une convention : oui pluriannuelle
- objet de la subvention : fonctionnement
- modalités de versement : en une fois
- contrôle *a posteriori* : l'association présentera les comptes et le bilan d'activités des exercices subventionnés (2022).